

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 septembre 2012, d'agréer le fonds suivant :

Theemar Investment Fund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 13 septembre 2012, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée, dénommé « Theemar Investment Fund » d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.